

Aide-mémoire: Formation continue «Ouvrier qualifié de la construction» pour les entreprises et personnes intéressées

Avec la formation continue «Ouvrier qualifié de la construction», les collaborateurs et collaboratrices d'entreprises de construction acquièrent des compétences pratiques et théoriques dans le cadre d'un cours de 300 heures, à l'issue duquel ils peuvent revendiquer le titre de «Ouvrier qualifié de la construction». Le cours se termine par une procédure de qualification. Après avoir suivi le cours avec succès, la personne intègre la classe de salaire A (art. 42, al. 2 CN en lien avec le ch. 1.3 de l'annexe 15 à la CN).

Programme du cours

- Bases de la sécurité sur les chantiers: EPI, outils de travail et règles qui sauvent des vies
- Bases: petites machines, reporting, lire les plans de construction
- Bases et mise en œuvre des travaux de pose de canalisations et de conduites
- Réalisation de coffrages: réalisation et pose d'éléments de construction
- Réalisation d'ouvrages de maçonnerie, de travaux d'étanchéification et d'isolation
- Nettoyage, élimination et stockage des éléments de l'inventaire et des matériaux de construction sur le chantier
- Procédure de qualification : théorie et pratique

La formation continue «Ouvrier qualifié de la construction» est conçue pour permettre le rattachement à la formation initiale de maçon/ne AFP de deux ans. La qualification obtenue offre de bonnes bases pour commencer un apprentissage ordinaire de deux ans ou obtenir une attestation de formation professionnelle selon l'art. 32 de l'ordonnance sur la formation professionnelle de la Confédération dans le cadre de la «certification professionnelle pour adultes».

1 Informations clés sur la mise au concours, l'inscription et l'organisation du cours

1.1 Conditions d'inscription

- Les candidat(e)s ne peuvent être inscrit(e)s que par leur employeur (2 candidat(e)s maximum par employeur).
- Les employeurs peuvent inscrire leurs collaborateurs et collaboratrices dans les conditions suivantes:
 - Attestation d'au moins 6 mois de pratique sur des chantiers en Suisse dans les 12 mois précédant le début du cours
 - Une seule participation au cours est autorisée, la répétition du cours est impossible. Dans certains cas exceptionnels et sur demande, le Parifonds Bau peut autoriser la répétition de la procédure de qualification.
 - Au début du cours, les candidat(e)s doivent être employé(e)s dans le cadre d'un contrat de travail à durée indéterminée. Les détails à ce sujet doivent être réglés entre l'employeur et l'employé(e). Une attestation correspondante doit être fournie avec l'inscription.
 - Après avoir suivi le cours avec succès, la personne intègre la classe de salaire A (art. 42, al. 2 CN en lien avec le ch. 1.3 de l'annexe 15 à la CN).

1.2 Conditions d'admission

- Respect des conditions d'inscription énoncées au point 1.1
- Âge minimum de 22 ans
- Collaborateurs des classes de salaire C et B, indépendamment d'un éventuel contexte migratoire et de la langue d'origine
- Niveau de langue B1 dans l'une des langues dans lesquelles le cours est proposé

1.3 Coûts

- Le Parifonds Bau prend en charge les coûts de l'organisation des cours par les centres de formation.

- Les frais d'hébergement et de restauration pendant le cours sont à la charge du/de la participant(e).

1.4 Indemnisation de la participation au cours

La participation au cours est indemnisée par le Parifonds Bau au moyen d'un forfait journalier de CHF 200 par journée de cours, conformément au Règlement contributions et prestations du Parifonds Bau.

- Si au moment du cours les participant(e)s ont un contrat de travail à durée déterminée ou indéterminée, le forfait journalier est généralement perçu par l'employeur.
- Si les participant(e)s ne disposent d'aucun contrat de travail lors de leur participation au cours, ils/elles peuvent prétendre au forfait journalier.

1.5 Remarque relative au champ d'application du Parifonds Bau

Le financement par le Parifonds Bau de l'organisation, d'une part, et de la participation au cours, d'autre part, vaut uniquement pour les entreprises affiliées au Parifonds Bau. En sont exclues les entreprises des cantons de Genève, de Neuchâtel, du Tessin, de Vaud et du Valais qui sont affiliées à un fonds paritaire cantonal conformément à l'art. 8, al. 2 CN.

1.6 Cas particulier des bailleurs de services

Pour la garantie de prise en charge des frais de formation, nous renvoyons les bailleurs de services (ou agents de placement) au fonds pour la formation de la CCT de la branche du travail temporaire (temptraining). Si les coûts sont pris en charge par temptraining, la personne intéressée peut s'inscrire au cours de formation.

1.7 Mise au concours du cours et procédure d'inscription, organisation du cours

- Les cours sont mis au concours par la SSE.
- L'inscription s'effectue sur le site Internet de la SSE.
- La SSE traite les inscriptions et les affecte aux centres de formation.
- Pour qu'un cours soit organisé, la SSE doit avoir reçu au moins 8 inscriptions avant la fin du mois de septembre de l'année précédente.

1.8 Centres de formation et langue des cours

- Les centres de formation doivent être implantés dans les zones géographiques couvertes par le champ d'application du Parifonds Bau.
- Les cours sont dispensés en allemand ou français, en association avec le portugais.

2 Modèle de formation 1: 300 heures d'apprentissage en présentiel (à partir de 2025)

Thème / programme du cours	Heures d'apprentissage
Séance d'information avec préparation au cours	20
Cours bloc (sécurité au travail) <ul style="list-style-type: none"> ■ Se déplacer sur le chantier en toute sécurité <ul style="list-style-type: none"> ■ Dispositions de sécurité scie circulaire de chantier ■ EPI ■ Questions sur la sécurité au travail (8 règles qui sauvent des vies) ■ Connaissance des matériaux ■ Bases de la mensuration ■ Élingage de charges ■ Travaux en hauteur 	40
Cours bloc (bases) <ul style="list-style-type: none"> ■ Utilisation de petites machines ■ Bases du reporting ■ Bases de la réalisation de croquis/prises de vue ■ Lire les plans de construction 	40
Cours bloc (canalisations) <ul style="list-style-type: none"> ■ Aménager et sécuriser les zones de chantier selon les règles de la sécurité au travail et de la protection de la santé ■ Réaliser des travaux simples de terrassement, de canalisation et de pose de conduites ■ Installer et utiliser des systèmes ouverts simples d'épuisement des eaux 	40
Cours bloc (réalisation de coffrages) <ul style="list-style-type: none"> ■ Exécuter des travaux de coffrage, d'armature et de bétonnage sur des éléments de construction ■ Arpenter et piquer la zone de travail dans le cadre de situations simples ■ Poser des éléments de construction préfabriqués ■ Déconstruire des éléments de construction 	40
Cours bloc (maçonnerie, étanchéité, isolation) <ul style="list-style-type: none"> ■ Mesurer et réaliser des ouvrages de maçonnerie ■ Réaliser des éléments de construction à base de mortier, les étanchéfier et les isoler 	40
Cours bloc (inventaire et élimination) <ul style="list-style-type: none"> ■ Nettoyer et entretenir les éléments de l'inventaire ■ Éliminer les déchets de chantier de manière écologique et sûre ■ Contrôler et entreposer les éléments de l'inventaire et les matériaux de construction livrés ■ Mettre à disposition sur demande les éléments de l'inventaire et les matériaux de construction 	40
Procédure de qualification accessible <ul style="list-style-type: none"> ■ Théorie ■ Pratique 	40
Total	300

Explications

- Le modèle de formation 1 est idéal pour les participant(e)s sans connaissances préalables ou avec des connaissances préalables très limitées.
- Le certificat est délivré en cas de réussite à la procédure de qualification.
- Les dispenses sont impossibles avec le modèle de formation 1.

3 Modèle de formation 2: 300 heures d'apprentissage avec modules obligatoires et dispense possible (possible à partir de 2026)

Thème / programme du cours	Heures d'apprentissage	Dispense
Séance d'information avec préparation au cours	20	Non
Test d'admission facultatif avec préparation <ul style="list-style-type: none"> ■ Se déplacer sur le chantier en toute sécurité <ul style="list-style-type: none"> ■ Dispositions de sécurité scie circulaire de chantier ■ EPI ■ Questions sur la sécurité au travail (8 règles qui sauvent des vies) ■ Connaissance des matériaux ■ Bases de la mensuration 	30	
Cours bloc (sécurité au travail) <ul style="list-style-type: none"> ■ Enseignement des thèmes du test d'admission ■ Élingage de charges ■ Travaux en hauteur 	40	Avec justificatif de l'employeur
Cours bloc (bases) <ul style="list-style-type: none"> ■ Utilisation de petites machines ■ Bases du reporting ■ Bases de la réalisation de croquis/prises de vue ■ Lire les plans de construction 	40	Avec justificatif de l'employeur ou certificat K-BMF
Cours bloc (canalisations) <ul style="list-style-type: none"> ■ Aménager et sécuriser les zones de chantier selon les règles de la sécurité au travail et de la protection de la santé ■ Réaliser des travaux simples de terrassement, de canalisation et de pose de conduites ■ Installer et utiliser des systèmes ouverts simples d'épuisement des eaux 	40	Non Module obligatoire
Cours bloc (réalisation de coffrages) <ul style="list-style-type: none"> ■ Exécuter des travaux de coffrage, d'armature et de bétonnage sur des éléments de construction ■ Arpenter et piquer la zone de travail dans le cadre de situations simples ■ Poser des éléments de construction préfabriqués ■ Déconstruire des éléments de construction 	40	Non Module obligatoire
Cours bloc (maçonnerie, étanchéité, isolation) <ul style="list-style-type: none"> ■ Mesurer et réaliser des ouvrages de maçonnerie ■ Réaliser des éléments de construction à base de mortier, les étanchéifier et les isoler 	40	Non Module obligatoire
Cours bloc (inventaire et élimination) <ul style="list-style-type: none"> ■ Nettoyer et entretenir les éléments de l'inventaire ■ Éliminer les déchets de chantier de manière écologique et sûre ■ Contrôler et entreposer les éléments de l'inventaire et les matériaux de construction livrés ■ Mettre à disposition sur demande les éléments de l'inventaire et les matériaux de construction 	40	Avec justificatif de l'employeur
Procédure de qualification accessible <ul style="list-style-type: none"> ■ Variante 1: théorie et pratique ■ Variante 2: 4 mandats pratiques doivent être remis dans un délai de 2 mois (1 Réalisation de coffrages, 2 Travaux de pose, 3 Réalisation d'ouvrages de maçonnerie, étanchéité, isolation et 4 Sécuriser, étayer et renforcer des éléments de construction) 	40	
Total	300 max.	

Explications:

- Le test d'admission a lieu 12 semaines après la séance d'information, trois semaines avant le début du cours. Il permet de déterminer si le/la candidat(e) possède les compétences attestées par l'employeur et si une dispense est possible. Un certificat K-BMF n'a pas à être validé par un test d'admission et dispense automatiquement du module «Bases».
- Procédure de qualification: comme alternative à l'examen en présentiel, il est possible de remettre des mandats pratiques à documenter qui seront évalués par des expert(e)s.
- Le certificat est délivré en cas de réussite à la procédure de qualification.

4 Cours pilote 2025 et cours dispensé à partir de 2026

4.1 Cours pilote dispensé par la halle des maçons de Sursee en 2025, informations clés sur la mise au concours

- La halle des maçons de Sursee (MLS) organisera en 2025 un cours pilote selon le modèle de formation 1. Le cours sera dispensé en allemand, en association avec le portugais et l'italien.
 - ▶ Séance d'information: sera planifiée après clôture des inscriptions
Lieu: MLS (prov.)
 - ▶ Dates: semaines 10 à 16 (3 mars au 18 avril 2025)
1^{er} jour: accueil à 9 h 00, puis 7 h 30 – 12 h 30 // 13 h 30 – 17 h 00
 - ▶ Chambres d'hôtel à Sursee: pré-réservation effectuée par la MLS Veuillez indiquer lors de l'inscription si une chambre d'hôtel est nécessaire.
 - ▶ Nombre de participant(e)s: min. 8, max. 16

4.2 Cours à partir de 2026

- Les modèles de formation 1 et 2 devraient être proposés à partir de 2026.
- À partir de 2026, les cours seront proposés par différents centres de formation.